



D/10-07-22

Le 20 Juillet 2022

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAUX DE VOIRIE 2022 ATTRIBUTION DU MARCHÉ À CHARIER TP SUD MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Le Maire de la Commune des MOUTIERS EN RETZ ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

**VU** le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123- ;

**VU** la délibération n° 31-06-20 du Conseil Municipal du 8 Juin 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a donné délégation à Madame le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la consultation lancée en procédure adaptée > 90 000 € HT pour les travaux de voirie 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que la concurrence a joué correctement ;

**CONSIDÉRANT** la procédure ci-dessous :

- L'avis d'appel public à la concurrence est paru dans Ouest France Loire-Atlantique le 14 Juin 2022 et a été publié sur le profil acheteur de la commune.
- Date limite de réception des offres : 4 Juillet 2022 à 12h00.
- Délais de validité des offres : 120 jours à partir du jour de clôture pour la réception des offres
- Les critères de jugement des offres étaient le prix (60 %) et la valeur technique (40 %).

**ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :**

Quatre plis ont été reçus dans les délais, dont les candidatures ont été déclarées recevables.  
Les plis ont été reçus sur la plateforme de dématérialisation.

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures et des offres :

- Après analyse des offres, en combinaison des critères de jugement, la proposition de la CHARIER TP SUD ressort comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : D'attribuer le marché n° 02T/2022 relatif aux travaux de voirie 2022 () à la CHARIER TP SUD – Agence de Nantes – 13 Rue de l'Aéronautique – Parc d'activités du Chauffault – 44344 BOUGUENNAIS, pour un montant de 107 583 € HT, soit 129 099,60 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée d'exécution globale de 8 semaines (hors période de préparation).

**Article 2** : De signer le marché correspondant.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Expédition en est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire
- Madame le Receveur Municipal de Pornic

Le Maire,  
Pascale BRIAND

Le Maire,





Pascale BRIAND